



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC ROBERT-CLICHE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

Séance extraordinaire du 8 novembre 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le huitième jour du mois de novembre 2018.

Sont présents :

Madame la conseillère : Lynda Poulin
Messieurs les conseillers : Alain St-Hilaire
Gilbert Vachon
Mario Boily
Renald Rodrigue

Est absente :

Madame la conseillère : Peggy Poulin-Nolet

Tous formants quorum sous la présidence de madame la mairesse Denise Roy.

Est aussi présente :

La directrice générale, Madame Dominique Giguère.

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Entente journalier saisonnier au déneigement**
- 4. Ajustement salarial**
- 5. Période de questions et commentaires**
- 6. Levée de l'assemblée**

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse, Denise Roy, ouvre la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 225-11-2018

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que madame la mairesse en fait la lecture au bénéfice de l'auditoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée

3. Entente journalier saisonnier au déneigement

Résolution 226-11-2018

ATTENDU QUE le poste de journalier saisonnier au déneigement de nuit est toujours vacant;

ATTENDU QUE le contrat du Ministère des Transports est débuté depuis le 1er novembre;

ATTENDU QUE les employés ont déposé une offre pour combler le poste à tour de rôle selon des conditions salariales non-prévues à la convention collective;

M. Gilbert Vachon quitte la salle.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter l'offre des employés;

D'autoriser Mme Denise Roy, mairesse et Mme Dominique Giguère, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente à annexer à la convention collective.

Adoptée

4. Ajustement salarial

Résolution 227-11-2018

ATTENDU QUE la directrice générale adjointe et la directrice générale demandent un ajustement salarial;

ATTENDU QUE toutes deux répondent aux exigences du poste et qu'elles progressent selon les attentes de la Municipalité;

ATTENDU QUE l'ajustement salarial amènera leur rémunération dans la moyenne salariale de leur poste selon l'enquête de rémunération 2018 de Carrefour Capital Humain;

ATTENDU QU'elles avaient signé un contrat valide jusqu'en 2019;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accorder l'ajustement salarial tel que demandé et d'ajouter une entente au contrat actuellement valide ;

D'autoriser Denise Roy, mairesse à signer ces ententes.

Adoptée

5. Période de questions et commentaires

Aucune question dans la salle.

6. Levée de l'assemblée

Résolution 228-11-2018

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 21h15.

Adoptée

Je, Denise Roy, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denise Roy,
Mairesse.

Dominique Giguère,
Directrice générale.